



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Haut-Rhin

CABINET

Affaire suivie par :

Cabinet

Tél. 03 89 21 56 15

Mél : i68cab@ac-strasbourg.fr

52-54 avenue de la République
BP60092
68017 Colmar Cedex

Réf : Cabinet 2024-278-NFG/CO

L'inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale du Haut-Rhin

à

Mesdames les directrices et directeurs d'école
du Haut-Rhin

s/c de

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale chargés du premier degré

Colmar, le 25 septembre 2024

Circulaire départementale

Objet : Organisation du remplacement dans les situations de tension au sein des écoles de l'éducation prioritaire

A plusieurs reprises au cours de ces dernières années scolaires et parfois pour des périodes très longues, plusieurs circonscriptions ont connu de fortes tensions sur le remplacement. La présente note a pour objet la définition d'un protocole départemental de traitement de ces situations critiques afin d'y apporter la meilleure réponse possible pour permettre améliorer les conditions d'accueil et les enseignements des élèves dans chaque école.

1) Définition d'une situation critique

Pourra être qualifiée de « situation critique » dans une circonscription, toute tension sur le remplacement qui conduirait cumulativement à :

- La mobilisation permanente de l'ensemble des ZIL pour au moins les 3 semaines consécutives.
- La présence d'au moins une classe non remplacée depuis plus de 2 semaines.

2) Suivi de la situation à l'échelle départementale

Afin de pouvoir envisager toute mesure en direction des circonscriptions les plus en difficulté, il est essentiel que la DSDEN soit informée, en temps réel, de l'état du remplacement dans chacune des circonscriptions. C'est pourquoi, le bureau de la formation continue au sein de la division du premier degré a élaboré, depuis 2020, un fichier de suivi quotidien du remplacement. **Les secrétaires de circonscription voudront bien continuer à renseigner scrupuleusement ce tableau, chaque jour avant midi, selon les modalités définies et communiquées par le service de la formation continue.**

Sur la base de l'analyse de ces remontées quotidiennes, l'IA-DASEN pourra envisager de mobiliser, à titre exceptionnel des brigadiers (formation continue ou REP+) pour assurer un ou des remplacements « ordinaires ». Ces mobilisations pourront, en fonction de la gravité de la situation à l'échelle départementale, impacter ou non les actions de formation en cours.

3) Protocole d'action en cas de situation critique

L'objectif central de ce protocole est d'assurer, au sein de l'école, un accueil de tous les élèves et la continuité des apprentissages.

Dans le cas où le non remplacement d'une classe ne concerne qu'une courte période, on veillera, dans chaque école, à organiser une répartition des élèves dans les classes afin de permettre que tous soient accueillis. Si le remplacement dure plusieurs jours, une réflexion est engagée au sein de l'équipe pédagogique afin de concevoir un parcours de continuité des enseignements pour les élèves dont l'enseignant est absent.

Dès que la situation de non-remplacement débute sa deuxième semaine, l'IEN, en collaboration avec la directrice ou le directeur d'école, met en place la procédure exceptionnelle de remplacement :

- Sans attendre une éventuelle solidarité départementale, **la directrice ou le directeur et l'IEN identifient les classes dédoublées de l'école qui pourraient fonctionner ensemble en réunissant deux groupes dédoublés dans une seule et même classe.**
- Un des deux enseignants de ces classes dédoublées assurera l'enseignement de ces deux groupes d'élèves réunis, tandis que l'autre enseignant prendra en charge la classe dont l'enseignant est durablement absent.
- Parallèlement, une solidarité départementale est mise à l'étude (mobilisation éventuelle de ZIL disponibles dans des circonscriptions voisines, mobilisation exceptionnelle de brigadiers...).
- Dès que la situation redevient plus favorable et qu'un remplaçant peut assurer la prise en charge de la classe concernée, les deux enseignants des classes dédoublées réorganisent leurs classes afin de retrouver un fonctionnement ordinaire.

Il est à noter que **la mise à disposition de moyens départementaux en renfort des circonscriptions les plus en difficulté ne peut s'apprécier qu'à l'échelle départementale.** C'est la raison pour laquelle, seul l'IA-DASEN peut décider de son organisation et des moyens à engager. De même, les situations évoluant parfois très rapidement, les répartitions de moyens en renfort peuvent être modifiées, par décision de l'IA-DASEN, afin de répondre au mieux aux besoins.

Si la situation venait à se dégrader à l'échelle de la circonscription, l'IA-DASEN pourrait prendre alors de nouvelles mesures complémentaires afin d'accroître encore la capacité de celle-ci à assurer des

remplacements. La mobilisation éventuelle des personnels enseignants sans charge de classe, des RASED par exemple, pourra alors être envisagée, de manière tout à fait exceptionnelle toutefois.

Je sais combien ce protocole demandera beaucoup aux équipes de circonscription et aux enseignants concernés. Je salue ici plus particulièrement le travail quotidien de tous les enseignants remplaçants de notre département (ZIL et brigadiers) qui œuvrent chaque jour pour assurer, quelque soit les situations, la continuité des enseignements. Je sais également que, dans chaque école, les solidarités d'équipe sont solides pour permettre les meilleures organisations dans l'intérêt des élèves. Je suis également conscient que le protocole décrit ci-dessus demandera un effort aux enseignants des classes dédoublées mais, plus particulièrement en REP+ qu'ailleurs, nous devons aux élèves d'assurer la continuité des enseignements.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a horizontal stroke at the end.

Nicolas FELD-GROOTEN